



Bienvenue dans le deuxième numéro d'Info60, notre bulletin d'information à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Un élan [d'intérêt] est perceptible à l'approche de la commémoration de cet événement historique, comme en témoignent les réactions à notre premier numéro et les nombreuses demandes que le Haut Commissariat reçoit de la société civile et des gouvernements.

Dans cette édition, nous nous intéressons aux messages qui illustrent la campagne de communication du HCDH, et qui, nous l'espérons, trouveront un écho dans vos initiatives. Nous souhaitons qu'Info60 soit un moyen d'échanger des idées et de sensibiliser les développements relatifs à la commémoration. Tenez-nous au courant de vos projets d'activités. Ecrivez-nous à 60anniversary@ohchr.org. ■

Messages soulignant la justice et l'universalité

Le message fédérateur de la campagne de communication du HCDH doit renforcer l'idée selon laquelle la Déclaration Universelle est **un engagement en faveur de la dignité et de la justice pour chacun d'entre nous**. Nous voulons bien faire comprendre que la Déclaration n'est ni un luxe ni un souhait. C'est un contrat entre les gouvernements et les peuples. Nous, peuples du monde, sommes en droit d'exiger que ce contrat soit respecté.

Un autre axe fondamental de notre campagne de communication, réside dans l'idée selon laquelle la protection qu'offre la Déclaration concerne **chaque individu, partout et toujours**. La non-discrimination, l'égalité et l'équité sont au cœur de la Déclaration, rédigée par des représentants de toutes régions et traditions et qui a résisté à l'épreuve du temps et aux critiques fondées sur le « relativisme ». Elle continue d'inspirer la lutte pour les droits de l'homme partout dans le monde. Mais nous devons constamment la reconquérir, la faire nôtre.

Nous insisterons également sur le fait que la Déclaration est universelle dans tous les sens du terme : Elle nous protège tous ; elle garantit également l'ensemble des droits de l'homme, de la liberté d'expression à l'éducation en passant par toutes les autres libertés fondamentales. Les auteurs de la Déclaration posaient les fondations d'un avenir où les hommes seraient non seulement délivrés de la peur, mais vivraient à l'abri du besoin. Ils ont mis tous les droits de l'homme sur un pied d'égalité, car tous sont essentiels pour vivre dans la dignité.

Ces messages seront incorporés dans les outils de communication que nous produirons et partagerons avec vous dans les semaines et dans les mois à venir.

Idees pour la campagne

Invitez les organisateurs de festivals d'été, de festivals urbains, de marchés et d'autres manifestations publiques en 2008, à marquer ces événements de l'emblème du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration. Des activités liées aux droits de l'homme, des expositions ou de la documentation pourraient également être intégrés à ces événements.

Vous pouvez aussi par exemple ajouter des articles de la Déclaration à vos outils de promotion habituels.

Vos projets - Nos projets

Des projets de commémoration prennent forme dans le monde entier. Nous en rendons compte dans chaque édition d'Info60. Voici nos annonces :

- A partir du 10 décembre 2007, Journée internationale des droits de l'homme, le siège de l'ONU à New York accueillera une exposition de caricatures par des artistes internationaux afin d'illustrer la signification de la Déclaration. L'exposition voyagera dans le monde tout au long de l'année 2008.
- L'Association mondiale pour l'Ecole instrument de paix présentera le 30 octobre 2007 lors du festival du film « Cinéma tout écran » de Genève son DVD « Droits et Libertés Tout Court » sur la Déclaration universelle. L'ensemble des écoles suisses le projeteront dans le cadre de la Journée du 10 décembre pour marquer le début des commémorations.

Vos commentaires

“Je pense que grâce à votre approche visant à renforcer le partenariat, il y a de l'espoir. Vous pouvez compter sur notre participation dans cette mission ».

Boniface DASHACO (PhD), Media Africa Group

“Nous aimerions vous informer que la Fédération Mondiale Luthérienne affichera le 60^{ème} anniversaire de la DUDH sur son site web (www.lutheranworld.org). Nous développerons des initiatives pour souligner l'importance de la DUDH à notre collège électoral mondial, Votre Sincèrement,

Peter Prove, Office for International Affairs and Human Rights, The Lutheran World Federation

Connaitre votre Déclaration

Le 9 décembre 1948 à 20h30 au Palais de Chaillot, à Paris, Charles Malik, philosophe et diplomate libanais, membre du groupe chargé de rédiger la Déclaration Universelle, prit place à la tribune de l'Assemblée Générale pour présenter la Déclaration qui allait être adoptée le jour suivant :

« Des milliers d'esprits et de personnes ont participé à cette rédaction. Tous les membres des Nations Unies se sont engagés solennellement à veiller au respect et à l'application des

droits de l'homme. Auparavant, on ne nous avait jamais dit ce qu'étaient exactement ces droits. Ce n'est dit ni dans la Charte ni dans aucun autre instrument international. C'est la première fois que les principes – je répète : que les principes – des droits de l'homme et des libertés fondamentales ont été rédigés en détail. Je sais, maintenant, à quoi s'est engagé mon Gouvernement lorsque j'ai eu l'honneur de signer [la Charte de l'ONU]. Je pourrai m'élever contre mon Gouvernement s'il ne respecte pas ses engagements et, dans ce cas, je serai appuyé moralement par le monde entier et je le saurai.